

BAREME DES HONORAIRES DE VENTE EN VIGUEUR AU 15 SEPTEMBRE 2014

Honoraires TTC (TVA 20 %) calculés sur les prix de vente, frais de notaire en sus. Les honoraires s'entendent à la charge exclusive des vendeurs.

Pour les prix inférieurs à 50 000 €	FORFAIT DE 5.000 € TTC
Pour la tranche de prix comprise entre 50 001 et 80 000 €	10.5 % TTC
Pour la tranche de prix comprise entre 80 001 et 100 000 €	10 % TTC
Pour la tranche de prix comprise entre 100 001 et 120 000 €	8.5 % TTC
Pour la tranche de prix comprise entre 120 001 et 150 000 €	7 % TTC
Pour la tranche de prix comprise entre 150 001 et 200 000 €	6.5 % TTC
Pour la tranche de prix supérieure à 200 000 €	5,5 % TTC

Barème des honoraires de location en vigueur au 15 septembre 2014

Honoraires TTC (TVA 20 %)

Zone « non tendue »

Année : 2014

Honoraires à la charge du locataire * :

Honoraires de visite et de constitution du dossier locataire	5€ / m² TTC
Honoraires de rédaction de bail	1€ / m² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ / m² TTC

*** Limités à 1 mois de loyer hors charges.**

Honoraires à la charge du bailleur* :

Honoraires de visite et de constitution du dossier locataire	5€ / m² TTC
Honoraires de rédaction de bail	1€ / m² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ / m² TTC

*** Limités à 1 mois de loyer hors charges.**